



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Communiqué de presse
Vendredi 21 décembre 2018

:

le chantier de dragage du lac d'Hossegor est suspendu, le juge des référés de Pau donne raison à la SEPANSO, ce qui va éviter un véritable écocide

La juge des référés du tribunal de Pau vient de prononcer la suspension des travaux du chantier de dragage du lac d'Hossegor. C'est une victoire pour la SEPANSO (société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest) qui avait déposé ce recours en référé.

Face au risque de dégradation profonde et irréversible de la biodiversité du lac et d'atteinte à la santé publique, le tribunal a retenu les arguments juridiques de l'association et constaté les nombreuses irrégularités. Ce jugement est une première étape : le combat n'est pas fini, l'association a obtenu un sursis, le dossier est entre les mains de la justice sur le fond.

Dans son ordonnance du 21 décembre 2018, le juge des référés indique que « l'arrêté du préfet des Landes du 14 mai 2018 est provisoirement suspendu en tant que les autorisations accordées à la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud ne sont pas assorties des prescriptions nécessaires permettant d'assurer une utilisation des sédiments extraits des opérations de dragage du lac marin d'Hossegor au rechargement des plages dans des conditions sanitaires réglementaires, jusqu'à ce qu'il soit statué sur sa légalité. »

L'ordonnance précise avec justesse que :

- les carottages réalisés dans les sous-sols du lac révèlent la présence dans les sédiments, de contaminants métalliques ainsi que d'hydrocarbures aromatiques polycycliques pour des valeurs comprises entre N1 et N2, soit bien au-dessus du seuil toléré.
- cela met donc sérieusement en doute l'innocuité sanitaire des sédiments déposés sur les plages,
- ces constats doivent conduire à des investigations complémentaires proportionnées à l'enjeu.

Face au risque de dégradation profonde et irréversible de la biodiversité du lac et d'atteinte à la santé publique, le tribunal a retenu les arguments de bon sens de l'association. Ce jugement est une première étape : ce dossier est entre les mains de la justice sur le fond, la décision du juge des référés n'annulant pas la procédure.

La SEPANSO attend que MACS se conforme au référé et cesse immédiatement le dragage débuté le 12 décembre. **L'association demande également le retrait définitif du chantier contesté pour ouvrir une nouvelle page de l'histoire du lac d'Hossegor.** Le projet de dragage attendu depuis des décennies mérite un travail de qualité, respectueux de l'écosystème de ce joyau naturel et dans une totale concertation. Dans ce cadre, les décideurs publics doivent commander d'urgence la grande étude cartographiée des HAP (hydrocarbures) sur le lac d'Hossegor par l'IFREMER, en coopération avec l'agence de l'Eau Adour Garonne (cf. communiqué SEPANSO).

Pour Georges CINGAL, Président de la Fédération SEPANSO Landes,
« nous sommes très heureux que le juge des référés ait suivi notre analyse, c'est un jour important pour l'avenir du lac ; il faut désormais ouvrir ensemble une nouvelle page de l'histoire du lac d'Hossegor. La suspension du dragage actuel peut ouvrir de nouvelles perspectives pour concilier la préservation de l'environnement, la santé publique et un dragage en douceur. Le référé a suspendu le dragage éclair évitant ainsi une dégradation profonde de l'écosystème. »

Contact presse :

José Manarillo

Fédération SEPANSO Landes